



GRATUIT

**DISTRIBUTION
DES SACS
TRANSPARENTS**

**S'ÉQUIPER AVEC LE SOUTIEN
DE GRANDANGOULÊME**



Se munir impérativement d'un justificatif de domicile
et d'une pièce d'identité



LE CONTEXTE

En 2022, l'expérimentation de l'usage des sacs transparents pour la collecte des OMR (ordures ménagères résiduelles – sac/bac noir) a été mise en œuvre sur certaines collectivités charentaises. En une année, **le ratio de collecte des OMR est passé de 183 à 116 kg/hab/an** sur ces collectivités. Dans le même temps, le ratio de collecte sélective (Tri- sac/bac jaune) **a progressé de + 30 %** (75 kg/hab/an). Cela démontre une amélioration de la collecte sélective et une diminution des déchets non-valorisables.

Fin 2024, sur le territoire de GrandAngoulême, le ratio d'OMR (sac/bac noir) était encore de **160 kg/hab/an et de 72 kg/hab/an** pour le TRI (sac/bac jaune).

Cela montre qu'il y a **beaucoup de déchets encore valorisables dans nos bacs noirs** (emballages, papiers, bouteilles, pots ou bocaux en verre, etc).

LES SACS TRANSPARENTS :

POUR QUI ?

En 2025, **ce sont 19 communes dont la vôtre qui verront le lancement d'une expérimentation sur l'utilisation de sacs transparents** pour la collecte des ordures ménagères.

Les particuliers et les professionnels : tous concernés !

Les objectifs de cette expérimentation sont les suivants :

- **Sensibiliser** sur notre production de déchets
- **Inciter** à un plus grand respect des consignes de tri
- **Faire baisser** les tonnages d'OMR (sac/bac noir)
- **Augmenter** les tonnages de collecte sélective (sac/bac jaune)
- **Augmenter** les tonnages de collecte des emballages en verre (colonne à verre)



LES SACS TRANSPARENTS :

POURQUOI FAIRE ?

Notre collectivité est confrontée comme les autres à une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'appliquant à chaque tonne de sacs noirs enfouie. Cette taxe est passée de 32 € HT en 2022 à 65 € HT/tonne en 2025. **Ainsi, chaque tonne de déchets évités ou mieux valorisée permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement.**

L'utilisation des sacs transparents permettra aussi de vérifier que **les dépôts des déchets sont conformes au règlement de collecte en vigueur.**

Ils remplacent l'utilisation des sacs noirs (bleus, gris,...) achetés dans le commerce. Ils servent à déposer les déchets non-valorisables dans les bacs noirs.

Si vous n'avez pas de bacs individuels ou collectifs, alors vous pouvez présenter directement votre sac transparent à la collecte.

DÉCHETS ACCEPTÉS ✓

Couches-culottes, papiers et serviettes souillés, vaisselle et petits objets cassés, produits à usage unique (lingettes, rasoirs jetables, brosses à dents, éponges, cotons-tiges, serviettes hygiéniques, poussières, litières...)... **ne se recyclent pas.**



DÉCHETS REFUSÉS ✗

Ce sont tous les autres déchets valorisables !

Déchets alimentaires



Emballages, papiers non souillés



Emballages en verre



Végétaux, déchets toxiques, etc





FOIRE AUX QUESTIONS

• COMMENT RÉCUPÉRER MA DOTATION DE SACS TRANSPARENTS ?

Les sacs transparents sont à récupérer dans votre mairie aux dates indiquées sur le présent document, puis tout au long de l'année.

Un doute, une question ? : 0 800 77 99 20

• PUIS-JE UTILISER D'AUTRES SACS TRANSPARENTS QUE CEUX FOURNIS PAR GRANDANGOULÊME ?

GrandAngoulême fournit gratuitement des sacs transparents pendant l'expérimentation afin de déposer vos déchets non valorisables dans votre bac noir. Si vous utilisez des sacs transparents et normés pour la collecte, nous les collecterons.

• QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE DÉPÔT NON CONFORME ?

Les sacs transparents permettront le contrôle du contenu de vos dépôts.

En cas de non-respect des consignes de tri, vous serez averti dans un premier temps. Si nos services ne constatent pas d'amélioration, nous nous réservons le droit de ne plus collecter votre bac jusqu'à ce que celui-ci soit correctement trié.

• POURQUOI NE PEUT-ON PAS METTRE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS LES SACS TRANSPARENTS ?

Le tri des déchets alimentaires est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024.

Ces déchets sont valorisables et constituent une ressource. Pour être valorisés, ces déchets peuvent être compostés ou déposés dans les bornes prévues à cet effet.

• OÙ TROUVER MA BORNE À DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Pour connaître la borne la plus proche de votre domicile, rendez-vous sur la carte interactive sur le site :

www.pluspropremaville.fr

• POURQUOI NE FAUT-IL PAS METTRE LES EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LES SACS TRANSPARENTS ?

Les emballages et papiers doivent être déposés dans votre sac/bac jaune afin d'être collectés séparément et acheminés au centre de tri. Les matériaux sont ensuite séparés puis transférés vers des usines de recyclage. Si vous ne les triez pas, les emballages et papiers sont enfouis ou incinérés donc non valorisés.

• PEUT-ON METTRE DES SACS OPAQUES DANS SON BAC NOIR ?

Non, cela sera considéré comme une erreur de tri. Seuls les sacs permettant de distinguer leurs contenus sont autorisés.



Coordonnées du Service Déchets Ménagers

► N° Vert 0 800 77 99 20

APPEL GRATUIT DÈS UN POSTERIE

www.pluspropremaville.fr

f pluspropremaville16

📷 #pluspropremaville16

